



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT N° 2017-03 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Lors d'une séance spéciale tenue le 6 mars 2017, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 7 mars 2017

Paul Conway  
Adjoint à la direction